



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAMBALLE, LE 2 JUIN 2026

MOBILITÉ DES AIDES A DOMICILE

LE CIAS DE LAMBALLE TERRE ET MER ACQUIERT TROIS VÉHICULES ÉLECTRIQUES AVEC LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT

Ce mardi 2 juin, Véronique Cadudal, vice-présidente du Département déléguée à l'Autonomie, Lisa Thomas, conseillère départementale référente de la Maison du Département de Saint-Brieuc-Lamballe, Isabelle Ronné-Guého, vice-présidente de Lamballe Terre & Mer déléguée à la cohésion sociale, Catherine Drézet, ancienne vice-présidente de Lamballe Terre & Mer déléguée aux solidarités et Rozenn Dréau, directrice du CIAS de Lamballe Terre & Mer, ont réceptionné trois véhicules financés par le Fonds mobilité du Département dédié aux services d'aides à domicile.

Le CIAS de Lamballe Terre & Mer a pu acquérir trois véhicules pour son service d'aide à domicile grâce au soutien financier de 60 000 € du Département des Côtes d'Armor, dans le cadre du fonds mobilité instauré par la loi « Bien vieillir ».

Ces trois nouveaux véhicules électriques (modèle Renault R5) permettront de faciliter les déplacements des professionnels de l'aide à domicile du CIAS, essentiels au maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, tout en réduisant l'empreinte carbone liée aux missions de service public. Par cette démarche, le CIAS et le Département des Côtes d'Armor réaffirment leur engagement commun en faveur du bien vieillir, de la transition énergétique et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels de l'action sociale.

« Grâce au soutien financier de 60 000€ du Département des Côtes d'Armor, le CIAS de Lamballe Terre et Mer acquiert 3 véhicules électriques pour garantir la continuité des interventions de ses aides à domicile auprès des personnes âgées et en situation de handicap, 7 jours sur 7, dans les 38 communes de notre territoire », se réjouit **Isabelle Ronné-Guého**, vice-présidente de Lamballe Terre & Mer déléguée à la cohésion sociale.

« Soutenir la mobilité des aides à domicile, c'est soutenir un métier essentiel au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces véhicules viennent renforcer un service indispensable à la vie de nos territoires », poursuit **Véronique Cadudal**, vice-présidente du Département déléguée à l'Autonomie.

LE FONDS MOBILITÉ

Doté pour le Département des Côtes d'Armor de 964 865 €, ce fonds constitue un véritable levier pour soutenir les métiers de l'aide à domicile (qui utilisent régulièrement leurs véhicules personnels pour assurer leurs déplacements professionnels), contribuer à la qualité des interventions et adapter les moyens de déplacement à la réalité de terrain, en particulier dans les zones rurales du département. Il permet de financer plusieurs types d'actions, parmi lesquelles l'acquisition ou le renouvellement de véhicules (électriques ou hybrides), mais aussi des aides au permis de conduire, le développement des mobilités douces, ou encore des temps d'échanges de pratiques.



CONTACTS PRESSE

Département des Côtes d'Armor
Marion Sevenier - Chargée des relations presse
marion.sevenier@cotesdarmor.fr - 07 64 70 03 83
Lamballe Terre & Mer
Mélodie Piron - Chargée de communication numérique
melodie.piron@lamballe-terre-mer.bzh - 02 96 50 13 71